

Fiche de spécifications		
<i>Processus</i> : P7 – Redressement	<i>Programme</i> : R2A	<i>Niveau</i> : Logement
Présence d'électricité : ELEC		
	<i>Date</i> : 18/06/2019	<i>Numéro de version</i> : 6

Rappels généraux

- Toute unité cohérente du champ a une modalité redressée identique à la modalité déclarée de la variable concernée. On procède à un redressement si l'unité appartient à une région d'incohérence.
- Lorsqu'on redresse une variable par hot-deck, la recherche du donneur s'effectue dans l'ensemble des unités du champ, cohérentes pour cette variable, en choisissant celui dont l'identifiant est le plus proche parmi les unités déjà traitées (proche au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!! LOG_RANG pour une variable de niveau logement ; au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!! LOG_RANG!!IND_RANG pour une variable de niveau individu).

Champ des logements

La présence d'électricité dans un logement n'a de sens que s'il est ordinaire et d'outre-mer (LNATUR_R=L1 et ENR_LOG=2¹).

La valeur d'un logement de métropole ou non ordinaire est « » ; celle de l'indicateur de redressement « / ».

Définition

Les modalités de présence déclarée (ELEC_X) et redressée (ELEC_R) d'électricité sont identiques :

Présence d'électricité (ELEC)	
Modalité	Signification
1	Présence
2	Absence

Règle de gestion et hypothèses de redressement

La présence d'un climatiseur, d'un chauffe-eau solaire **et** d'une cuisine entraîne la présence d'électricité.

Le redressement s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle la présence d'électricité dans un logement dépend de la présence de personne dans le logement, de l'aspect de son bâti, de la présence d'un chauffe-eau solaire, d'un climatiseur **ou** d'une cuisine. En particulier, en l'absence de personne dans une habitation de fortune, le logement ne dispose probablement pas d'électricité. Dans les autres cas, on suppose la présence d'électricité.

Création de la présence d'indices d'électricité (IELEC), variable intermédiaire

La présence d'électricité (IELEC) permet de définir les régions d'incohérences et les règles d'imputation associées plus facilement. Cette variable n'est utilisée que pour ce redressement.

Si le logement dispose d'un chauffe-eau solaire (CHEAUS_X=1), d'un climatiseur (CLIM_X=1) **ou** d'une cuisine (CUIS_X=1), alors on suppose la présence d'électricité (IELEC ← 1).

Sinon on ne dispose pas d'indice concernant la présence d'électricité (IELEC ← 0).

¹Techniquement, le champ s'appuie sur une indicatrice MET_DOM calculée selon des départements écrits « en dur ».

Présence d'indices d'électricité (IELEC)	
Modalité	Signification
0	Pas d'indice de présence d'électricité
1	Indices laissant supposer la présence d'électricité

Utilisation de la présence de personnes dans le logement (NPERQ), variable intermédiaire

La présence de personnes dans le logement (NPERQ) distingue les logements occupés de ceux inoccupés. Cette variable est spécifiée dans la fiche de présence redressée d'installations sanitaires (SANI_R) et est utilisée pour les redressements des variables suivantes dans les logements ordinaires, dans l'ordre de traitement (toutes ces variables sont traitées dans R2A) :

- année d'emménagement (AEMM_R) ;
- présence d'installations sanitaires (SANI_R) ;
- présence d'eau potable (EAU_R) ;
- présence de WC (WC_R) ;
- présence d'une baignoire ou d'une douche (BAIGN_R) ;
- présence d'une cuisine (CUIS_R) ;
- présence d'un chauffe-eau solaire (CHEAUS_R) ;
- présence d'électricité (ELEC_R) ;
- présence d'un climatiseur (CLIM_R) ;
- présence d'un moyen de chauffage (CHAUF_R) ;
- présence d'un emplacement de stationnement (GARL_R).

Action d'imputation

Indicateur de redressement de la présence d'électricité (I_ELEC_R)	
Modalité	Signification
1	Valeur non déclarée ou différente des modalités connues
2	Absence d'électricité (ELEC_X=2) alors qu'un climatiseur, qu'un chauffe-eau solaire et qu'une cuisine sont présents (CLIM_X=1 et CHEAUS_X=1 et CUIS_X=1)
C	Valeur cohérente

➤ 1^{re} région d'incohérence (I_ELEC_R=1)

ELEC_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même indicateur de présence de personnes dans le logement (NPERQ), de même aspect de bâti (ASPB_R) et de même présence d'indices d'électricité (IELEC).

En cas d'absence de donneur, on impute ELEC_R selon l'arbre de décision suivant :

Si le logement est inoccupé (NPERQ=0) et est une habitation de fortune (ASPB_R=1), alors on impute par l'absence d'électricité (ELEC_R ← 2). Sinon, on impute par la présence d'électricité (ELEC_R ← 1).

➤ 2^e région d'incohérence (I_ELEC_R=2)

On impute par la présence d'électricité (ELEC_R ← 1).

Rappel de modalités

Présence de climatiseur (CLIM)	
Modalité	Signification
1	Présence
2	Absence

Présence de cuisine (CUIS)	
Modalité	Signification

1	Présence
2	Absence

Présence d'un chauffe-eau solaire (CHEAUS)	
Modalité	Signification
1	Présence
2	Absence

Aspect du bâti (ASPB)	
Modalité	Signification
1	Habitation de fortune
2	Case traditionnelle
3	Maison ou immeuble en bois
4	Maison ou immeuble en dur